

1148542 Lyreco Highlighter Orange

Lyreco Group

Chemwatch: 35-3300
Version Num: 2.1.1.1
Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 453/2010)

Code d'alerte du risque: 0

Date de révision: 04/12/2013
Date d'impression: 02/17/2015
date initiale: Pas Disponible
S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| Nom du produit | 1148542 Lyreco Highlighter Orange |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |
| Numéro d'index | Sans Objet |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|---|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Highlighter. NOTE: Information on this SDS refers to ink used in pens and markers, however, it applies to these inks in bulk. |
| Utilisations déconseillées | Sans Objet |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Nom commercial de l'entreprise | Lyreco Group |
| Adresse | Valenciennes Cedex 9 59318 France |
| Téléphone | +33 3 2723 6400; 0 825 09 08 07 (FRA) |
| Fax | +33 3 2723 1767 |
| Site Internet | Pas Disponible |
| Courriel | msds@lyreco.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Association / Organisation | Pas Disponible |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | Pas Disponible |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Pas Disponible |

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Classification DSD | En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements |
| Classification DPD | Sans Objet |
| Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] | Sans Objet |

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|-----------------------------|------------|
| Éléments pour étiquette CLP | Sans Objet |
|-----------------------------|------------|

| | |
|-------------------------|-------------------|
| MENTION D'AVERTISSEMENT | SANS OBJET |
|-------------------------|-------------------|

Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

CLP classement (supplémentaire)

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

| | |
|------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
|------|--|

Déclarations de Sécurité: Réponse

Continued...

1148542 Lyreco Highlighter Orange

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | %[poids] | Nom | Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD] | Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] |
|--|----------|---|--|---|
| | | ink containing, | | |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 100 | ingrédients determined to be non-hazardous including | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.7732-18-5 2.231-791-2 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | | EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ | Sans Objet | Sans Objet |

ink containing,

Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Général | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical. ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rincez la région touchée à l'eau. ▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin. ▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil. <p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). ▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation. |
| Contact des yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rincez la région touchée à l'eau. ▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin. ▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil. |
| Contact avec la peau | <p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). ▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Le produit contient une proportion substantielle d'eau et donc il n'y a pas de restriction sur le type de média d'extinction à utiliser.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu Non connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie ▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.

Risque D'Incendie/Explosion ▶ Le matériel n'est pas combustible d'emblée dans des conditions normales.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.

Eclaboussures Majeures Risque faible.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure ▶ Limiter tous les contacts personnels non nécessaires.

Protection anti- Feu et explosion Voir Section 5

Autres Données ▶ Stockez-le dans son récipient d'origine.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté ▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène.

Incompatibilité de Stockage Éviter une réaction avec des agents oxydants.

INCOMPATIBILITÉS DU MATÉRIEL D'EMBALLAGE

Pas Disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |


LIMITES D'URGENCE

| Composant | Nom du produit | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 1148542 Lyreco Highlighter Orange | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|-----------|----------------|-------------|
| | | |

| | | |
|---|----------------|----------------|
| ingrédients déterminés à être non-dangereux incluant | Pas Disponible | Pas Disponible |
| EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ | Pas Disponible | Pas Disponible |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | | |
|---|---|--|
| 8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié | Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. | |
| 8.2.2. Protection Individuelle |  | |
| Protection des yeux/du visage. | ► Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. | |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous | |
| Protection des mains / pieds | Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers. | |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous | |
| Autres protections | Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. | |
| Les risques thermiques | Pas Disponible | |

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SÉLECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

1148542 Lyreco Highlighter Orange

| Matériel | CPI |
|----------------|-----|
| BUTYL | A |
| NEOPRENE | A |
| VITON | A |
| NATURAL RUBBER | C |
| PVA | C |

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Sans Objet

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | Fluorescent orange liquid with neutral odour; mixes with water. | | |
|---|---|---|----------------|
| État Physique | Liquid | Densité relative (Water = 1) | 1.1 |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | 6-7 | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | 5 |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | 100 | Poids Moléculaire (g/mol) | Sans Objet |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |

| | | | |
|---------------------------------------|----------------|--|----------------|
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité (g/L) | miscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|--|----------------|
| | Pas Disponible |
|--|----------------|

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| 10.1. Réactivité | Voir section 7.2 |
| 10.2. Stabilité chimique | ► Présence de matériaux incompatibles. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------------|--|
| Inhalé | Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). |
| Ingestion | Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. |
| Contact avec la peau | Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). |
| Yeux | Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). |
| Chronique | Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée. |

| | | |
|---|--|----------------|
| 1148542 Lyreco Highlighter Orange | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Légende: | 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques | |

| | |
|--|--|
| 1148542 Lyreco Highlighter Orange, EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ | Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature. |
|--|--|

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| toxicité aiguë | ⊖ | Cancérogénicité | ⊖ |
| Irritation / corrosion | ⊖ | reproducteur | ⊖ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ⊖ | STOT - exposition unique | ⊖ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ⊖ | STOT - exposition répétée | ⊖ |
| Mutagenéité | ⊖ | risque d'aspiration | ⊖ |

Légende:
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ✗ – Données disponibles, mais ne remplissent pas les critères de classification
 ⊖ – Données non disponibles pour faire la classification

statut CMR

Sans Objet

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité**12.2. Persistance et dégradabilité**

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air |
|---|----------------------|------------------|
| EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ | BAS | BAS |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|---|----------------------|
| EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ | BAS (LogKOW = -1.38) |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|---|------------------|
| EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ | BAS (KOC = 14.3) |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | B | T |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Critères PBT et vPvB remplies? | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

| | |
|--------------------------------------|---|
| Élimination du produit / emballage | ► Recycler si possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclage. |
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Étiquettes nécessaires**

| | |
|----------------|-------|
| Polluant marin | aucun |
|----------------|-------|

Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | |
|---|---|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Aucune donnée appropriée |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | classe : Sans Objet |
| | Risque Secondaire : Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières : Sans Objet |
| | quantité limitée : Sans Objet |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | |
|--|--------------------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Aucune donnée appropriée |

| | | |
|---|---|------------|
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Code ERG | Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | Sans Objet |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Sans Objet |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | Sans Objet |
| | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Quantités limitées | Sans Objet |

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|--------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Aucune donnée appropriée | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Sans Objet Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | Sans Objet |
| | Quantités Limitées | Sans Objet |
| | Équipement requis | Sans Objet |
| | Feu cônes nombre | Sans Objet |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|--|---|
| EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ(7732-18-5) Est disponible dans les textes réglementaires suivants | "Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)", "Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)", "UE REACH Le règlement (CE) n° 1907/2006 - Annexe IV - Exemptions de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) (en anglais)" |
|--|---|

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 453/2010, règlement (CE) no 1907/2006, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleine de risques de texte et de danger

Sans Objet

autres informations

Éléments pour étiquette DSD / DPD

Sans Objet

Les déclarations de risque pertinent sont énumérés dans la section 2.1

| | |
|------------------------------|------------|
| Indications de danger | Sans Objet |
|------------------------------|------------|

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

| | |
|------------|--|
| S02 | Conserver hors de la portée des enfants. |
|------------|--|

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: www.chemwatch.net/references

La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)